

Vous informe - DECEMBRE 2010

ACCORDS DE BRANCHE NON ETENDUS

CLASSIFICATIONS & SALAIRES

- ✘ CABINETS D'AVOCATS : Avenant n°99 et accord n°11 du 22/10/2010 - Salaires minimaux des personnels salariés et des avocats salariés pour 2011.
- ✘ CASINOS : Avenant n° 16 du 30/11/2010 - Egalité professionnelle et salariale.
- ✘ INDUSTRIE DES TEXTILES NATURELS : Avenant n°45 du 22/09/2010 - Salaires minimaux au 01/10/2010.
- ✘ MANUTENTION PORTUAIRE : Avenant n°33 du 02/09/2010 -Salaires au 01/01/2010 et au 01/07/2010.
- ✘ METTALURGIE, INGENIEURS & CADRES : Accord du 22/12/2010 - Salaires au 01/01/2011.
- ✘ PLASTURGIE : Accord du 08/12/2010 - Salaires au 01/01/2011.
- ✘ PROPLETE : Avenant n°9 du 04/10/2010 - Salaires 2011 avec une entrée en vigueur dépendant de la date de parution de l'arrêté d'extension au Journal Officiel.
- ✘ TRANSPORTS ROUTIERS & ACTIVITES AUXILIAIRES : Avenant du 13/12/2010 - Salaires au 01/12/2010.
- ✘ VINS, CIDRES & JUS DE FRUITS : Avenant n°14 du 25/10/2010 - Salaires minimaux au 01/10/2010.

FORMATION PROFESSIONNELLE - NEGOCIATION COLLECTIVE

- ✘ BUREAUX D'ETUDES TECHNIQUES & SOCIETES DE CONSEIL : Accord du 17/12/2010 - Création d'une contribution formation continue additionnelle de 0,054% de la masse salariale.
- ✘ CABINETS D'AVOCATS : Accord du 22/10/2010 - Création des commissions paritaires nécessaires à la validation des accords d'entreprises négociés avec les représentants du personnel, dans les entreprises de moins de 200 salariés dépourvues de délégués syndicaux.
- ✘ CAOUTCHOUC : Accord du 02/12/2010 - Droit syndical et dialogue social.
- ✘ INDUSTRIES CHIMIQUES : Accord du 30/11/2010 - Entrée des jeunes dans la vie professionnelle, notamment par l'apprentissage.
- ✘ TELECOMMUNICATIONS : Avenant n°6 du 07/10/2010 - Modifie l'accord du 24/09/2004 sur la formation professionnelle pour prendre en compte les dispositions de la loi du 24/11/2009.
- ✘ VINS, CIDRES & JUS DE FRUITS : Avenant n°46 du 20/10/2010 - Dialogue social : prise en compte de la loi du 20/08/2008 sur les nouvelles règles de représentativité syndicale et mise en place de la commission nationale de validation des accords d'entreprise conclus avec les représentants du personnel.

DUREE & ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL

- ✘ COMMERCE DE GROS DE CONFECTION : Accord du 06/07/2010 - Forfait annuel en jours.
- ✘ NEGOCE DE MATERIAUX DE CONSTRUCTION : Accord du 15/12/2010 - Reconduit le contingent d'heures supplémentaires de 210 heures pour les entreprises de moins de 50 salariés ayant maintenu une durée de travail de 39 heures hebdomadaires sans recourir à l'annualisation.

AUTRES THEMES

- ✘ COOPERATIVES DE CONSOMMATEURS : Accord du 09/07/2010 - Prévention et mesure du stress et des facteurs psychosociaux.
- ✘ LIBRAIRIES : Accord du 15/09/2010 - Prolongation du délai de survie de la convention, dénoncée en 2004, jusqu'au 31/12/2011 au plus tard.
- ✘ METALLURGIE PARISIENNE : Accord du 30/11/2010 - Mise en place d'une garantie prévoyance pour les mensuels, à compter du 01/04/2011.
- ✘ PARTICULIERS EMPLOYEURS : Avenant du 13/09/2010 - Améliore l'indemnisation des salariés en cas de maladie.
- ✘ PROFESSIONS LIBERALES : Accord du 09/07/2010 - Qualité de l'emploi (promotion de la diversité, articulation des temps de travail et familiaux, gestion de l'emploi).
- ✘ TRANSPORTS DE DEMENAGEMENT : Accord du 03/11/2010 - Prévention et baisse de la pénibilité.

JURISPRUDENCE

- ✘ ARRET DE TRAVAIL & PRATIQUE D'UNE ACTIVITE NON AUTORISEE : Cass. 2e civ. 9/12/2010, n°09-14.575, 09-16.140 et 09-7.449 - La Cour a validé le remboursement des indemnités journalières de sécurité sociale par le salarié en arrêt de travail pour maladie dans deux situations : 1. Participation à des compétitions sportives, et ce, en dépit d'un arrêt avec sorties libres ; 2. Exercice du mandat de membre du CHSCT, et ce, en dépit d'un exercice pendant les heures de sorties autorisées par l'arrêt. Pour percevoir les indemnités journalières, le salarié doit en effet s'abstenir de toute activité non expressément autorisée.
- ✘ CHSCT & COLLEGE DESIGNATIF EN CAS DE PLURALITE D'ETABLISSEMENTS : Cass. Soc. 08/12/2010, n°10-60.87 - Sauf accord collectif contraire, le collège désignatif est constitué de tous les membres titulaires du comité d'établissement et de tous les délégués du personnel élus dans le périmètre de ce comité d'établissement. Peu importait, qu'en l'espèce, les délégués du personnel aient été élus dans le cadre de vingt-trois établissements distincts et qu'il y ait eu constitution de neuf CHSCT.
- ✘ COINCIDENCE DE DEUX JOURS FERIES : Cass. Soc. 30/11/2010, n°09-42.990 et 09-69.329 - La Cour confirme la position préconisée par la DGT en 2008, à l'occasion de la coïncidence du 1er mai avec le jeudi de l'ascension : quand une convention collective garantit le chômage et le paiement de tous les jours fériés, le salarié peut prétendre au paiement de 11 jours et, donc, à une indemnisation complémentaire lorsque deux jours fériés coïncident. De même, lorsqu'une convention collective prévoit que les salariés bénéficient des 11 jours fériés et, qu'en cas de travail un jour férié, ils bénéficient soit d'un jour de compensation, soit d'une indemnité, la coïncidence de deux jours fériés doit donner lieu à deux jours de repos ou à deux indemnités compensatrices.
- ✘ DATE D'APPRECIATION DE L'ELECTORAT : Cass. Soc. 01/12/2010, n°10-60.163 - Réaffirme la règle selon laquelle les conditions d'électorat doivent être appréciées à la date fixée pour le premier tour. Précise que cette règle ne peut être modifiée par voie d'accord préélectoral.
- ✘ ELECTIONS PROFESSIONNELLES & ROLE DU BUREAU DE VOTE : Cass. Soc. 30/11/2010, n°10-60.211 - Il n'appartient pas au bureau de vote d'écarter les suffrages exprimés en faveur d'une liste même manifestement irrégulière (plus de candidats que de postes à pourvoir). Le bureau de vote aurait dû se contenter de faire état de l'irrégularité sur le procès-verbal à charge de toute personne intéressée de contester les résultats devant le Tribunal d'Instance.
- ✘ EXPOSITION AU RISQUE, ABSENCE DE DOMMAGE & RESPONSABILITE DE L'EMPLOYEUR : Cass. Soc. 30/11/2010, n°08-70.390 - L'employeur engage sa responsabilité du seul fait de l'exposition à un risque connu sans mise en œuvre effective des moyens de protections adaptés (en l'espèce, masques de protection contre les fumées de soudage). Cette exposition cause nécessairement un préjudice au salarié ; préjudice qui doit être réparé et ce, même si l'exposition n'a eu aucun effet avéré sur la santé du salarié.
- ✘ FORFAITS JOURS - PREUVE DES JOURS TRAVAILLES : Cass. Soc. 07/12/2010, n°09-42.626 - En cas de litige relatif au nombre de jours travaillés par un salarié au forfait, l'employeur doit fournir au juge les éléments de nature à justifier les jours effectivement travaillés. Le fait qu'un salarié produise un document auto-

- déclaratif non contresigné par son supérieur hiérarchique alors même que la convention collective l'exigeait, ne prive pas le salarié de réclamer le paiement des jours qu'il estime avoir travaillés au-delà de son forfait annuel.
- ✘ **INAPTITUDE PROFESSIONNELLE & REFUS DE LA PROPOSITION DE RECLASSEMENT** : Cass. soc. 30/11/2010, n° 09-66.687 - Le refus par le salarié d'un poste proposé par l'employeur, dans le cadre de son obligation de reclassement, n'implique pas à lui seul le respect par celui-ci de cette obligation. Il lui appartient, en effet, d'établir qu'il ne dispose d'aucun autre poste compatible avec l'inaptitude du salarié et, de faire connaître, par écrit, les motifs qui s'opposent au reclassement, avant de procéder au licenciement. Le poste de reclassement à temps partiel offert par l'employeur emportant modification du contrat de travail ; le refus du salarié ne pouvait être abusif et ouvrait droit, d'une part, à l'indemnité prévue en cas de méconnaissance de l'obligation de reclassement, et, d'autre part, au versement de l'indemnité spéciale de licenciement.
 - ✘ **INTÉRESSEMENT - RENONCIATION PAR UN SALARIE A SES DROITS** : Cass. soc. 08/12/2010, n° 09-42.161 - La Cour rappelle qu'un salarié ne peut valablement renoncer aux avantages qu'il tient d'une convention collective ou d'un accord collectif tant que son contrat de travail est en cours.
 - ✘ **PREUVE DES HEURES SUPPLEMENTAIRES** : Cass. Soc. 24/11/2010, n° 09-40.928 - Lorsqu'un salarié réclame le paiement d'heures supplémentaires, il doit fournir au juge des éléments suffisamment précis pour étayer sa demande. La Cour indique qu'il doit s'agir « d'éléments suffisamment précis quant aux horaires effectivement réalisés, pour permettre à l'employeur de répondre en fournissant ses propres éléments ». Sur cette base, elle casse ensuite la décision de Cour d'Appel ayant rejeté la demande d'un salarié qui avait versé aux débats un décompte établi au crayon, calculé mois par mois, sans autre explication ni indication complémentaire.
 - ✘ **PROMESSE D'EMBAUCHE - ABSENCE DE RETRACTATION UNILATERALE** : Cass. Soc. 15/12/2010, n° 08-42.951 - La Cour valide la condamnation d'une entreprise à payer 45 600 € à titre de dommages et intérêts pour licenciement abusif et 24 699 € à titre d'indemnité compensatrice de préavis, à une personne à qui elle avait fait une promesse d'embauche avant de se rétracter. Concrètement, la promesse avait été faite par courrier posté le 1er août pour une embauche au plus tard le 1er octobre. Le futur salarié l'avait acceptée par courrier envoyé le 16 août, soit avant le retrait, le 17 août, du courrier de rétractation de l'entreprise (rétractation qui avait été formulée oralement dès le 4 août...).
 - ✘ **PROPOS CALOMNIEUX & LICENCIEMENT POUR FAUTE** : Cass. Soc. 30/11/2010, n° 08-43.499 - Est sans cause réelle et sérieuse, le licenciement d'un salarié pour des propos désobligeants tenus à l'encontre de son employeur, mais dans un contexte litigieux lié à la décision de l'employeur de muter ce salarié, disposant par ailleurs d'une ancienneté importante et dont le comportement n'avait jusqu'alors pas donné lieu à critique.
 - ✘ **REPARTITION DES SIEGES ENTRE LES COLLEGES** : CE 17/11/2010 - Lorsque l'autorité administrative est saisie afin d'opérer la répartition des sièges entre les collèges, elle doit attribuer un nombre de sièges suppléants identique à celui des sièges titulaires. Les suppléants ayant vocation à permettre le remplacement des titulaires appartenant au même collège en cas de cessation de fonction, il ne peut, par exemple, y avoir un titulaire et deux suppléants dans le premier collège et uniquement un titulaire dans le second collège.
 - ✘ **REPORT DE L'ENTRETIEN PREALABLE AU LICENCIEMENT** : Cass. Soc. 24/11/2010, n° 09-66.616 - En cas de report de la date de l'entretien, à la demande du salarié, le délai de cinq jours ouvrables entre la convocation et l'entretien est décompté de la date de la première convocation.
 - ✘ **SALARIE MIS A DISPOSITION DANS PLUSIEURS ETABLISSEMENTS DISTINCTS** : Cass. Soc., 08/12/2010, n° 10-60.126 - Lorsqu'un salarié travaille au sein de plusieurs établissements, il doit être inscrit sur la liste électorale de l'établissement où il exerce principalement son activité. Lorsque les salariés mis à disposition par un sous-traitant ou un prestataire de services ont choisi d'exercer leur droit de vote dans l'entreprise utilisatrice et, que celle-ci est composée de plusieurs établissements distincts, ils ne sont pas libres d'opter pour l'un ou l'autre de ces établissements et ne participent qu'aux élections de l'établissement dans lequel ils travaillent à titre exclusif ou à titre principal.

TEXTES LEGISLATIFS ET REGLEMENTAIRES

LOIS

- ✘ LOI DE FINANCEMENT DE LA SECURITE SOCIALE POUR 2011 : Loi du 20/12/2010 - Annualise le calcul de la réduction Fillon, renforce la taxation des retraites chapeaux ou encore des indemnités de rupture du contrat de travail

DECRETS & ARRETES

(Autres que ceux d'extension des accords de branches)

- ✘ COTISATION AT-MP : Décret du 23/12/2010 - Modifie les règles de calcul des majorations M2 et M3 entrant dans le calcul du taux de cotisation AT-MP pour 2011.
- ✘ COTISATIONS ACCIDENT DU TRAVAIL : Arrêté du 09/12/2010 - Fixe notamment les règles selon lesquelles les caisses peuvent accorder des ristournes sur les cotisations dues au titre des AT-MP ou imposer des cotisations supplémentaires. Ces aménagements entreront en vigueur au cours de l'année 2011.
- ✘ GARANTIE FINANCIERE DES ENTREPRISES DE TRAVAIL TEMPORAIRE : Décret du 23/12/2010 - Fixe à 112 042 € le montant minimum de la garantie financière que doivent justifier les entreprises de travail temporaire pour 2011.
- ✘ INTERDICTION DE FUMER - CHANGEMENT DE SIGNALISATION : Arrêté du 01/12/2010 - Modifie le modèle de signalisation rappelant le principe de l'interdiction de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif et celui matérialisant les emplacements fumeurs. Les changements devront être effectués pour le 10/03/2011.
- ✘ SAISIES SUR REMUNERATIONS - BAREME 2011 : Décret du 15/12/2010 - La première tranche est fixée à 3 510 €, la dernière est celle excédant 20 470 € ; tranches qui devront être majorées de 1 330 € par personne à charge.
- ✘ SMIC & MG 2011 : Décret du 17/12/2010 - Le SMIC horaire brut est porté à 9 €, le minimum garanti est fixé à 3,36 €.
- ✘ TITRES RESTAURANT : Décret du 30/11/2010 - Fixe les conditions d'utilisation des titres pour l'achat de fruits et de légumes frais.

DIRECTIVES - CIRCULAIRES - LETTRES CIRCULAIRES

- ✘ DISPOSITIFS D'ALERTE PROFESSIONNELLES : Délibération CNIL n°2010-369 du 14/10/2010 - Modification de l'autorisation unique n°AU-004 sur les alertes des sociétés cotées en bourse et leurs filiales étrangères.
- ✘ GMP, CET, AGFF & APEC : Circulaire AGIRC -ARRCO du 15/12/2010 - Maintien à titre transitoire de la cotisation GMP au taux de 2010. Maintien à 0,35% du taux de la CET et maintien de la cotisation AGFF jusqu'au 30/06/2011. Suppression du forfait APEC mais appel de la cotisation de 0,06% sur les tranches A et B à compter du 01/07/2011.
- ✘ INDEMNITES JOURNALIERES : Circulaires DSS du 25/11/2010 - Précise le nouveau mode de calcul des prestations en espèces des arrêts de travail débutés à compter du 01/12/2010.
- ✘ TAXE SUR LES SALAIRES 2011 : Instruction DGIFP du 3/12/2010 - Revalorisation avec 4,25% pour la fraction de rémunération n'excédant pas 7 604 €, 8,50% jusqu'à 15 185 € et 13,60% au-delà (avec un abattement porté à 6 002 € pour les associations, syndicats professionnels et mutuelles employant moins de trente salariés).
- ✘ ZRD : Lettre circulaire ACOSS du 13/12/2010 - Fixe les conditions d'exonération de cotisations applicables dans l'attente de la parution du Décret devant en préciser les modalités de calcul.

INFORMATIONS DIVERSES

- ✘ COTISATION AGS : Conseil d'Administration du 07/12/2010 - Maintien à 0,40% dans la limite de quatre plafonds (réunion d'un nouveau CA prévue à la fin du 1er trimestre 2011 pour en rediscuter).

ARRETES D'EXTENSIONS / AGREMENTS

ACCORDS NATIONAUX

BRANCHES	THEMES	DATES
ACTEURS DU LIEN SOCIAL & FAMILIAL : CENTRES SOCIAUX & SOCIOCULTURELS, ASSOCIATIONS D'ACCUEIL DE JEUNES ENFANTS, ASSOCIATIONS DE DEVELOPPEMENT SOCIAL LOCAL (N° 3218)	Conventions de forfait en jours (réserve)	Avenant du 07/07/2010 JO du 29/12/2010
AGENCES DE VOYAGES & DE TOURISME (N° 3061)	Salaires au 01/07/2010	Accord du 16/06/2010 JO du 12/12/2010
AGRICULTURE	Organisation de la négociation collective : modification de l'article 1.3, création de l'article 1.6 et modification de l'article 2.6.	Avenant du 07/04/2010 JO du 12/12/2010
AMEUBLEMENT (Négoce) (N° 3056)	Egalité professionnelle entre les femmes et les hommes	Accord (2 annexes) du 09/04/2010 JO du 24/12/2010
ARCHITECTURE (Entreprises) (N° 3062)	Etablissement d'un régime de mutuelle complémentaire santé	Avenant du 17/12/2009 (une annexe) JO du 08/12/2010
ASSAINISSEMENT & MAINTENANCE INDUSTRIELLE (N° 3309)	Contrat à durée déterminée	Avenant du 16/10/2009 JO du 08/12/2010
ASSISTANCE (Sociétés) (N° 3279)	Rémunérations (réserve et exclusion)	Avenant du 14/06/2010 JO du 11/12/2010
AUTOMOBILE (Services) (N° 3034)	Epargne et création d'Inter-Auto-Plan Règlement de prévoyance Salaires et formation-qualification (réserve) Salaires (réserve)	Avenant du 16/12/2009 JO du 08/12/2010 Avenant du 25/11/2009 JO du 08/12/2010 Avenant du 07/07/2010 JO du 26/12/2010 Avenant du 07/07/2010 JO du 26/12/2010
BATIMENT (Entreprises de + de 10 salariés)	Part mutualisée de la contribution au titre du plan de formation des entreprises adhérentes à l'OPCA Bâtiment	Accord du 28/04/2010 JO du 08/12/2010
BATIMENT & TRAVAUX PUBLICS (Accord national professionnel)	Financement de la formation (modification de l'arrêté d'extension du 03/08/2010 qui contenait une erreur de date)	Accord du 4/12/2009 JO du 29/12/2010
CABINETS & CLINIQUES VETERINAIRES (N° 3282)	Prévoyance (exclusion)	Avenant du 26/11/2009 JO du 28/12/2010
CABINETS D'ECONOMISTES DE LA CONSTRUCTION & DE METREURS-VERIFICATEURS (Collaborateurs salariés) (N° 3169)	Régime de prévoyance (exclusion)	Avenant du 09/12/2009 JO du 11/12/2010

CASINOS (N° 3167)	Régimes prévoyance et frais de santé	Avenant du 10/12/2009 JO du 08/12/2010
CAVES COOPERATIVES VINICOLES & LEURS UNIONS (N° 3604)	Elargissement aux sociétés d'intérêt collectif agricole vinicoles de cet avenant modifiant la grille des salaires figurant au point 1, paragraphe 1 de l'annexe II de la convention collective	Avenant du 24/03/2010 JO du 12/12/2010
CHAINES DE CAFETERIAS & ASSIMILES (N° 3297)	Formation professionnelle tout au long de la vie (sous réserve) Classifications (2 annexes) (réserve)	Avenant du 22/01/2010 Avenant du 31/03/2010 JO du 11/12/2010
CHAUSSURES (Détailants) (n° 3008)	Régime de prévoyance	Avenant 12/10/2009 JO du 08/12/2010
COMBUSTIBLES SOLIDES, LIQUIDES, GAZEUX & PRODUITS PETROLIERS (Négoce & distribution) (N° 3004)	Base de calcul des primes d'ancienneté Montants des primes d'ancienneté	Accord du 20/04/2010 Accord du 20/04/2010 JO du 08/12/2010
COMMERCE DE DETAIL & DE GROS A PREDOMINANCE ALIMENTAIRE (N° 3305)	Article 12.5.5 « Forfait horaire de prise en charge »	Avenant du 21/04/2010 JO du 08/12/2010
COMMERCE, LOCATION & REPARATION DE TRACTEURS, MACHINES & MATERIELS AGRICOLES (N° 3131)	Salaires minima garantis (réserve)	Avenant du 16/04/2010 JO du 29/12/2010
COOPERATIVES & SOCIETES D'INTERET COLLECTIF AGRICOLE BETAIL & VIANDE (N° 3612)	Modification des articles de la CCN sur les périodes d'essai des : « <i>ouvriers-employés</i> » et « <i>agents de maîtrise et techniciens</i> » (article 24) « <i>ingénieurs et cadres</i> » (article 5)	Avenant du 31/03/2010 JO du 12/12/2010
COOPERATIVES AGRICOLES DE CEREALES, DE MEUNERIE, D'APPROVISIONNEMENT, D'ALIMENTATION DU BETAIL & D'OLEAGINEUX (N° 3616)	Principes généraux de la FIMO et de la FCO Financement des frais de formation initiale minimale obligatoire (exclusion)	Avenant du 25/05/2010 JO du 12/12/2010
DISTRIBUTEURS-CONSEILS HORS DOMICILE (N° 3121)	Emploi des seniors (réserve et exclusion)	Accord du 12/01/2010 JO du 24/12/2010
ENTREPRENEURS DE SPECTACLES, ARTISTES DRAMATIQUES, LYRIQUES, CHOREGRAPHIQUES, MARIONNETTISTES, DE VARIETES & MUSICIENS EN TOURNEES (N° 3277)	Salaires (réserves)	Accord du 15/11/2009 JO du 24/12/2010
ENTREPRISES DU PAYSAGE (N° 3617)	Frais de santé	Avenant du 25/11/2009 JO du 29/12/2010
ESPACES DE LOISIRS, D'ATTRACTIONS & CULTURELS (N° 3275)	Désignation des organismes assureurs de la prévoyance (exclusion et réserve) Prévoyance Formation professionnelle (réserve)	Accord du 11/12/2009 Avenant du 22/01/2010 Avenant du 09/07/2010 JO du 24/12/2010

EXPLOITATION CINEMATOGRAPHIQUE (N° 3097)	Salaires (deux annexes) (réserve)	Avenant du 09/06/2010 JO du 24/12/2010
EXPLOITATIONS AGRICOLES (Ingénieurs & cadres) (N° 7517)	Prévoyance : modification des annexes I et II de la CCN Prévoyance : modification de l'article 11 et de l'annexe I	Avenant du 29/04/2010 Avenant du 29/04/2010 JO du 12/12/2010
PRODUITS A USAGE PHARMACEUTIQUE, PARAPHARMACEUTIQUE & VETERINAIRE (fabrication & commerce) (N° 3063)	Financement de la formation	Avenant du 01/02/2010 JO du 08/12/2010
FLEURISTES, VENTE & SERVICES DES ANIMAUX FAMILIERS (N° 3010)	Egalité professionnelle (réserve)	Accord du 09/12/2009 JO du 24/12/2010
FRUITS & LEGUMES, EPICERIE & PRODUITS LAITIERS (Commerce de détail) (N° 3244)	Portabilité des droits du régime de prévoyance complémentaire de frais de soins de santé	Avenant du 23/10/2009 JO du 29/12/2010
HABILLEMENT & ARTICLES TEXTILES (Commerce de détail) (N° 3241)	Mise en place d'un régime de prévoyance collectif	Avenant du 24/11/2009 JO du 08/12/2010
HORLOGERIE (N° 3152)	Modification des articles relatifs aux périodes d'essai (réserve) Modification des articles relatifs aux indemnités de licenciement	Avenant du 29/03/2010 JO du 07/12/2010 Avenant du 29/03/2010 JO du 08/12/2010
HORLOGERIE-BIJOUTERIE (Commerce de détail) (N° 3240)	Prévoyance	Avenant du 11/12/2009 JO du 08/12/2010
HOSPITALISATION PRIVEE (N° 3307)	Interprétation de l'article 84.1 « <i>Prévoyance-incapacité de travail</i> »	Avenant du 21/01/2010 JO du 08/12/2010
HOTELLERIE DE PLEIN AIR (N° 3271)	Egalité professionnelle (réserve)	Accord du 30/06/2010 JO du 24/12/2010
HOTELS, CAFES, RESTAURANTS (N° 3292)	Salaires minima à compter du 01/07/2010 (réserve) Mise en place d'un régime obligatoire de frais de santé (réserve et exclusion)	Avenant du 29/04/2010 JO du 17/12/2010 Accord du 06/10/2010 JO du 24/12/2010
INDUSTRIE LAITIERE (N° 3124)	Rémunérations conventionnelles (réserve) Salaires mensuels minima (réserve) Ressources annuelles minimales (sous réserve) Barème des primes d'ancienneté conventionnelle mensuelles Formation professionnelle	Accord du 28/06/2010 Avenant du 28/06/2010 Avenant du 28/06/2010, Avenant du 28/06/2010 JO du 11/12/2010 Accord du 08/04/2010 JO du 29/12/2010
INDUSTRIES CHIMIQUES (N° 3108)	Indemnisation du chômage partiel	Accord du 10/09/2009 JO du 08/12/2010

INDUSTRIES DU CARTONNAGE (N° 3135)	Régime de frais de soins de santé (exclusion)	Avenant du 11/02/2010 JO du 24/12/2010
JARDINERIES & GRAINETERIES (N° 3272)	Salaires (réserve)	Accord du 19/05/2010 JO du 29/12/2010
LIBRAIRIE	Egalité professionnelle	Accord du 04/05/2010 JO du 08/12/2010
METALLURGIE (N° 3025)	Période d'essai, indemnité de licenciement et mise à la retraite des ingénieurs & cadres (sous réserve)	Avenant du 21/06/2010 JO du 24/12/2010
METALLURGIE (N° 3109)	Mesures urgentes en faveur de l'emploi Modification des dispositions relatives à la mensualisation (réserve)	Avenant du 12/07/2010 JO du 08/12/2010 Avenant du 21/06/2010 JO du 24/12/2010
MUTUALITE (N° 3300)	Modification des articles 14-1, 14-2 et 16-2 (conditions et indemnisation de la mise à la retraite) Réorganisation et modification des chapitres II et III sur le droit syndical, création d'une annexe n° 6 sur les modalités de mise en œuvre de la garantie d'évolution de la rémunération de l'article 2.6.3. (exclusions)	Avenant du 28/04/2010 JO du 07/12/2010 Avenant du 18/03/2009 JO du 29/12/2010
OPTIQUE-LUNETTERIE DE DETAIL (N° 3084)	Modification de l'article 11 (réserve)	Avenant du 11/03/2010 JO du 11/12/2010
PATISSERIE (N° 3215)	Régime de prévoyance Régime de remboursement complémentaire de frais de soins de santé (exclusion)	Avenant du 27/10/2009 Avenant du 07/04/2010 JO du 29/12/2010
PHARMACIE D'OFFICINE (N° 3052)	Mise en concurrence pour la gestion du régime de prévoyance des salariés cadres Régime de prévoyance des salariés cadres	Deux accords du 02/12/2009 JO du 08/12/2010
PHOTOGRAPHIE (N° 3150)	Régime de prévoyance Formation professionnelle	Trois avenants du 09/12/2009 Avenant du 10/05/2010 JO du 08/12/2010
POISSONNERIE (N° 3243)	Salaires = élargissement au secteur du commerce de gros de la poissonnerie Epargne salariale (exclusion)	Avenant du 24/02/2010 JO du 12/12/2010 Avenant du 24/03/2010 JO du 24/12/2010
PRESTATAIRES DE SERVICES DANS LE SECTEUR TERTIAIRE (N° 3301)	Maintien dans l'emploi et recrutement des travailleurs âgés. (réserve)	Accord du 19/04/2010 JO du 29/12/2010
PRODUITS ALIMENTAIRES ELABORES (N° 3127)	Régime de prévoyance conventionnel	Avenant du 11/02/2010 JO du 29/12/2010

PROPRETE (N° 3173)	Classifications (réserve)	Avenant du 04/10/2010 JO du 15/12/2010
PUBLICITE (Entreprises & assimilées) (N° 3073)	Période d'essai	Accord du 29/06/2009 JO du 29/12/2010
RECUPERATION (N° 3228)	Emploi des seniors Elargissement au territoire national y compris les DOM d'un accord du Nord-Pas-de-Calais et de la Picardie	Accord du 13/10/2009 JO du 29/12/2010
REMONTEES MECANIQUES & DOMAINES SKIABLES (N° 3122)	Modification de l'article 21 bis relatif à la prévoyance Maintien des garanties de prévoyance	Avenant du 20/10/2009 Avenant du 25/11/2009 JO du 08/12/2010
RESTAURATION RAPIDE (N° 3245)	Organisation du financement du paritarisme (exclusion)	Accord du 22/07/2010 JO du 26/12/2010
SELECTION & REPRODUCTION ANIMALE (N° 7021)	Majoration de l'indice de valorisation moyen pondéré des RAM et majoration de l'indice de valorisation des RMM	Avenant du 04/06/2010 JO du 16/12/2010
STRUCTURES ASSOCIATIVES CYNETIQUES (N° 3327)	Extension de la convention collective (réserve) Rémunération (réserve)	Convention du 13/12/2007 Avenant du 22/05/2008 JO du 26/12/2010
TELECOMMUNICATIONS (N° 3303)	Modernisation du marché du travail Formation professionnelle	Accord du 20/11/2009 Avenant du 22/01/2010 JO du 08/12/2010
TOURISME (N° 3175)	Valeur du point (réserve)	Accord du 27/09/2010 JO du 24/12/2010
TRANSFORMATION DES VOLAILLES (N° 3111)	Modification de l'article 1 ^{er} de l'avenant du 31/12/2009, relatif aux périodes d'essai, aux indemnités de licenciement, à la durée du travail et à l'aménagement du temps de travail effectif	Arrêté du 18/10/2010 JO du 24/12/2010
TRANSPORT AERIEN (N° 3177)	Salaires	Avenant du 04/06/2010 JO du 22/12/2010
TRAVAIL MÉCANIQUE DU BOIS, DES SCIERIES, DU NÉGOCE & DE L'IMPORTATION DES BOIS (N° 3041)	Formation professionnelle tout au long de la vie (réserve)	Avenant du 26/11/2009 JO du 24/12/2010
VENTE À DISTANCE (N° 3333)	GPEC Période d'essai	Accord du 05/10/2009 Avenant du 28/04/2010 JO du 08/12/2010

ACCORDS REGIONAUX ET DEPARTEMENTAUX

BRANCHES	THEMES	DATES
BATIMENT - ETAM (LANGUEDOC-ROUSSILLON) (N° 3002)	Salaires (réserve)	Accord du 08/06/2010 JO du 04/12/2010
BATIMENT - ETAM (CHAMPAGNE-ARDENNE) (IDCC N° 2609)	Salaires (réserve)	Accord du 10/06/2010 JO du 11/12/2010
BATIMENT - OUVRIERS (entreprises jusqu'à 10 salariés) (CENTRE) (N° 3193)	Salaires minima (réserve) Indemnités de petits déplacements (sous réserve)	Accord du 12/05/2010 Accord du 12/05/2010 JO du 29/12/2010
BATIMENT - OUVRIERS (HAUTE-NORMANDIE) (N° 3193 ET N° 3258)	Indemnités de petits déplacements et valeur de référence Salaires	Accord du 22/04/2010 Avenant du 22/04/2010, JO du 29/12/2010
BATIMENT - OUVRIERS (PAYS DE LA LOIRE) (N° 3193 ET N° 3258)	Indemnités de petits déplacements	Accord du 09/07/2010 JO du 29/12/2010
BATIMENT - OUVRIERS (PICARDIE) (N° 3193 ET N° 3258)	Salaires Indemnités de petits déplacements Prime d'outillage	Accord du 22/04/2010 Accord du 22/04/2010 Accord du 22/04/2010 JO du 29/12/2010
BATIMENT & TRAVAUX PUBLICS OETAM & CADRES (REUNION) (IDCC N° 2389, 627 et 771)	Salaires et prime de panier (trois annexes) (réserve) Salaires (une annexe)	Accord du 20/05/2010 Avenant du 16/06/2010 JO du 12/12/2010
BATIMENT & TRAVAUX PUBLICS (PAYS DE LA LOIRE) (IDCC N° 2417)	Indemnisation des maîtres d'apprentissage confirmés	Accord du 15/01/2010 JO du 29/12/2010
BATIMENT TRAVAUX PUBLICS (OUVRIERS) (MARTINIQUE) (IDCC N° 749)	Représentation des salariés aux conseils d'administration des caisses de retraite	Accord du 19/11/2009 JO du 29/12/2010
BOULANGERIE-PATISSERIE (entreprises artisanales) (EURE) (IDCC N° 843)	Salaires (réserve)	Accord du 08/07/2010 JO du 07/12/2010
BOULANGERIE-PATISSERIE (entreprises artisanales) (ILE-DE-FRANCE) (N° 3117)	Salaires (réserve)	Accord du 01/07/2010 JO du 24/12/2010
COOPERATIVES D'UTILISATION DE MATERIEL AGRICOLE (REGIONS DE BRETAGNE & DES PAYS DE LA LOIRE) (IDCC N° 8535)	Modification de l'article 26 « <i>Mise en œuvre d'autres compétences</i> »	Avenant du 08/03/2010 JO du 29/12/2010
COOPERATIVES FRUITIERES (AIN, DOUBS & JURA) (IDCC N° 8435)	Classification des emplois	Avenant du 06/10/2009 JO du 29/12/2010
ENTREPRISES D'HORTICULTURE, PEPINIERES, MARAICHAGE (FRANCHE-COMTE) (IDCC N° 8433)	Modification de l'article 19 « <i>Période d'essai des personnels</i> »	Avenant du 26/11/2009 JO du 29/12/2010

EXPLOITATIONS AGRICOLES (HERAULT) (IDCC N° 9341)	Modification de la rédaction des articles 20 et 38(alinéa 2) de la convention collective	Avenant du 30/04/2010 JO du 29/12/2010
EXPLOITATIONS AGRICOLES (SAONE-ET-LOIRE) (IDCC N° 9712)	Modification de la rédaction de l'article 76 « vendanges ».	Avenant du 28/05/2010 JO du 29/12/2010
EXPLOITATIONS AGRICOLES (DORDOGNE) (IDCC N° 9241)	Financement de l'association pour l'emploi et la formation professionnelle.	Avenant du 22/01/2010 JO du 29/12/2010
EXPLOITATIONS AGRICOLES DE POLYCLTURE & D'ELEVAGE, ENTREPRISES DE TRAVAUX AGRICOLES & COOPERATIVES D'UTILISATION DE MATERIEL AGRICOLE (AVEYRON) (IDCC N° 9121)	Modification de l'article 39 « Retraite et prévoyance » et 39 bis « Garantie de rémunération en cas d'arrêt de travail pour maladie ou accident entraînant incapacité temporaire de travail »	Avenant du 02/02/2010 JO du 12/12/2010
EXPLOITATIONS AGRICOLES DE POLYCLTURE, D'ELEVAGE, DE POMMICULTURE, DE VITICULTURE, DE MARAICHAGE, DE CHAMPIGNONNIERES, D'HORTICULTURE & DE PEPINIERES, DE SYLVICULTURE (SAUF ABATTAGE), DES CUMA & DES ENTREPRISES DE TRAVAUX AGRICOLES & RURAUX (PUY-DE-DOME)	Régime d'assurance complémentaire frais de santé des salariés agricoles non cadres	Avenant du 11/01/2010 JO du 14/12/2010
EXPLOITATIONS AGRICOLES DU (LOT) (IDCC N° 9461)	Modification des articles 75 « Garantie de rémunération en cas d'arrêt de travail pour maladie ou accident » et 76 «Réassurance »	Avenant du 15/01/2010 JO du 12/12/2010
EXPLOITATIONS AGRICOLES & COOPERATIVES D'UTILISATION DE MATERIEL AGRICOLE (VIENNE) ENTREPRISES DE TRAVAUX AGRICOLES & RURAUX (VIENNE & DEUX-SEVRES)	Instauration d'un régime d'assurance complémentaire frais de santé concernant les salariés non cadres (réserve)	Avenant du 12/04/2010 JO du 29/12/2010
EXPLOITATIONS DE POLYCLTURE, D'ELEVAGE & DE CULTURES LEGUMIERES DE PLEIN CHAMP (COTES-D'ARMOR) (IDCC N° 9221)	Abrogation de l'article 22 intitulé « Garantie de maintien de salaire » à compter du 1er janvier 2010 et modification des dispositions de l'article 31, paragraphe 2, alinéa 3.4, intitulé « Démission, licenciement, départ à la retraite, fin de contrat »	Avenant du 19/01/2010 JO du 12/12/2010
EXPLOITATIONS & ENTREPRISES AGRICOLES (COTE-D'OR, NIEVRE & YONNE) (IDCC N° 8262)	Contrat de tâche vignes basses	Avenant du 07/01/2010 JO du 12/12/2010
EXPLOITATIONS & ENTREPRISES AGRICOLES (PUY-DE-DOME) (IDCC N° 9631)	Modification de l'article 76 à la suite duquel est inséré : « La valeur du point au 3 septembre 2009 est de 21,24 €. »	Avenant du 11/01/2010 JO du 14/12/2010
EXPLOITATIONS & ENTREPRISES AGRICOLES (RHONE) (IDCC N° 9691)	Modification du dernier alinéa de l'article 26 « Nourriture »	Avenant du 18/02/2010 JO du 14/12/2010
EXPLOITATIONS FORESTIERES (CHAMPAGNE-ARDENNE) (IDCC N° 8211)	Régime de prévoyance, garantie incapacité, invalidité et décès. (exclusion et réserve)	Avenant du 16/01/2009 JO du 28/12/2010

EXPLOITATIONS FORESTIERES (MIDI-PYRENEES) (IDCC N° 8731)	Revalorisation au 01/01/2010 : - des rémunérations mensuelles minimales des personnels payé au temps ; - des rémunérations à la tâche des travaux de bûcheronnage ; - à 5,10 € du point servant au calcul de la prime d'ancienneté. Elargissement aux départements de l'Aude, de l'Hérault, des Pyrénées-Atlantiques et des Pyrénées-Orientales	Avenants du 07/01/2010 JO du 12/12/2010
EXPLOITATIONS FORESTIERES & SCIERIES AGRICOLES (PAYS DE LA LOIRE) (N° 8522)	Thèmes non identifiés	Avenant n° 34 du 08/01/2010 Avenant n° 35 du 18/05/2010 Avenant n° 36 du 18/05/2010 JO du 29/12/2010
EXPLOITATIONS FORESTIERES & SCIERIES AGRICOLES (BRETAGNE) (IDCC N° 8531)	Modification des dispositions de l'article 56 « <i>Préavis ou délai-congé</i> » (réserve)	Avenant du 09/02/2010 JO du 12/12/2010
HORTICULTURE & PEPINIERES (branches spécialisées) (ORNE) (IDCC N° 9613)	Remplacement de l'intégralité de l'article 15 concernant le « <i>coefficient hiérarchique affecté aux emplois non cadres</i> »	Avenant du 01/10/2009 JO du 12/12/2010
INDUSTRIES METALLURGIQUES (LOIRET) (IDCC NO 1966)	Rémunérations minimales hiérarchiques et valeur du point	Accord du 30/06/2010 JO du 03/12/2010
METALLURGIE (PYRENEES-ATLANTIQUES & SEIGNANX) (N° 3341)	Rémunérations effectives garanties et rémunérations minimales hiérarchiques	Accord du 05/07/2010 Accord du 05/07/2010 JO du 03/12/2010
SALARIES ARBORICOLES (DEUX-SEVRES, ILLE-ET-VILAINE, LOIRE-ATLANTIQUE, MAINE-ET-LOIRE, MAYENNE, SARTHE, VENDEE, COTES-D'ARMOR ET MORBIHAN) (IDCCN° 8526)	Conditions d'emploi, de travail et de rémunération des salariés arboricoles	Avenant du 28/06/2010 JO du 16/12/2010
SCIERIES AGRICOLES & ACTIVITES CONNEXES (FRANCHE-COMTE) (IDCC N° 8432)	modification des dispositions de l'article 64 « Garantie de salaire »	Avenant du 04/09/2009 JO du 29/12/2010
TRAVAIL DES METAUX (MOSELLE) (IDCC N° 714)	Prévoyance complémentaire (exclusion)	Avenant du 05/02/2010, JO du 29/12/2010
TRAVAUX PUBLICS - ETAM (POITOU-CHARENTES) (IDCC N° 2614)	Indemnités de petits déplacements	Accord du 11/06/2010 JO du 24/12/2010

Vous informe - DECEMBRE 2010

ACCORDS DE BRANCHE NON ETENDUS

CLASSIFICATIONS & SALAIRES

- ✘ CABINETS D'AVOCATS : Avenant n°99 et accord n°11 du 22/10/2010 - Salaires minimaux des personnels salariés et des avocats salariés pour 2011.
- ✘ CASINOS : Avenant n° 16 du 30/11/2010 - Egalité professionnelle et salariale.
- ✘ INDUSTRIE DES TEXTILES NATURELS : Avenant n°45 du 22/09/2010 - Salaires minimaux au 01/10/2010.
- ✘ MANUTENTION PORTUAIRE : Avenant n°33 du 02/09/2010 -Salaires au 01/01/2010 et au 01/07/2010.
- ✘ METTALURGIE, INGENIEURS & CADRES : Accord du 22/12/2010 - Salaires au 01/01/2011.
- ✘ PLASTURGIE : Accord du 08/12/2010 - Salaires au 01/01/2011.
- ✘ PROPLETE : Avenant n°9 du 04/10/2010 - Salaires 2011 avec une entrée en vigueur dépendant de la date de parution de l'arrêté d'extension au Journal Officiel.
- ✘ TRANSPORTS ROUTIERS & ACTIVITES AUXILIAIRES : Avenant du 13/12/2010 - Salaires au 01/12/2010.
- ✘ VINS, CIDRES & JUS DE FRUITS : Avenant n°14 du 25/10/2010 - Salaires minimaux au 01/10/2010.

FORMATION PROFESSIONNELLE - NEGOCIATION COLLECTIVE

- ✘ BUREAUX D'ETUDES TECHNIQUES & SOCIETES DE CONSEIL : Accord du 17/12/2010 - Création d'une contribution formation continue additionnelle de 0,054% de la masse salariale.
- ✘ CABINETS D'AVOCATS : Accord du 22/10/2010 - Création des commissions paritaires nécessaires à la validation des accords d'entreprises négociés avec les représentants du personnel, dans les entreprises de moins de 200 salariés dépourvues de délégués syndicaux.
- ✘ CAOUTCHOUC : Accord du 02/12/2010 - Droit syndical et dialogue social.
- ✘ INDUSTRIES CHIMIQUES : Accord du 30/11/2010 - Entrée des jeunes dans la vie professionnelle, notamment par l'apprentissage.
- ✘ TELECOMMUNICATIONS : Avenant n°6 du 07/10/2010 - Modifie l'accord du 24/09/2004 sur la formation professionnelle pour prendre en compte les dispositions de la loi du 24/11/2009.
- ✘ VINS, CIDRES & JUS DE FRUITS : Avenant n°46 du 20/10/2010 - Dialogue social : prise en compte de la loi du 20/08/2008 sur les nouvelles règles de représentativité syndicale et mise en place de la commission nationale de validation des accords d'entreprise conclus avec les représentants du personnel.

DUREE & ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL

- ✘ COMMERCE DE GROS DE CONFECTION : Accord du 06/07/2010 - Forfait annuel en jours.
- ✘ NEGOCE DE MATERIAUX DE CONSTRUCTION : Accord du 15/12/2010 - Reconduit le contingent d'heures supplémentaires de 210 heures pour les entreprises de moins de 50 salariés ayant maintenu une durée de travail de 39 heures hebdomadaires sans recourir à l'annualisation.

AUTRES THEMES

- ✘ COOPERATIVES DE CONSOMMATEURS : Accord du 09/07/2010 - Prévention et mesure du stress et des facteurs psychosociaux.
- ✘ LIBRAIRIES : Accord du 15/09/2010 - Prolongation du délai de survie de la convention, dénoncée en 2004, jusqu'au 31/12/2011 au plus tard.
- ✘ METALLURGIE PARISIENNE : Accord du 30/11/2010 - Mise en place d'une garantie prévoyance pour les mensuels, à compter du 01/04/2011.
- ✘ PARTICULIERS EMPLOYEURS : Avenant du 13/09/2010 - Améliore l'indemnisation des salariés en cas de maladie.
- ✘ PROFESSIONS LIBERALES : Accord du 09/07/2010 - Qualité de l'emploi (promotion de la diversité, articulation des temps de travail et familiaux, gestion de l'emploi).
- ✘ TRANSPORTS DE DEMENAGEMENT : Accord du 03/11/2010 - Prévention et baisse de la pénibilité.

JURISPRUDENCE

- ✘ ARRET DE TRAVAIL & PRATIQUE D'UNE ACTIVITE NON AUTORISEE : Cass. 2e civ. 9/12/2010, n°09-14.575, 09-16.140 et 09-7.449 - La Cour a validé le remboursement des indemnités journalières de sécurité sociale par le salarié en arrêt de travail pour maladie dans deux situations : 1. Participation à des compétitions sportives, et ce, en dépit d'un arrêt avec sorties libres ; 2. Exercice du mandat de membre du CHSCT, et ce, en dépit d'un exercice pendant les heures de sorties autorisées par l'arrêt. Pour percevoir les indemnités journalières, le salarié doit en effet s'abstenir de toute activité non expressément autorisée.
- ✘ CHSCT & COLLEGE DESIGNATIF EN CAS DE PLURALITE D'ETABLISSEMENTS : Cass. Soc. 08/12/2010, n°10-60.87 - Sauf accord collectif contraire, le collège désignatif est constitué de tous les membres titulaires du comité d'établissement et de tous les délégués du personnel élus dans le périmètre de ce comité d'établissement. Peu importait, qu'en l'espèce, les délégués du personnel aient été élus dans le cadre de vingt-trois établissements distincts et qu'il y ait eu constitution de neuf CHSCT.
- ✘ COINCIDENCE DE DEUX JOURS FERIES : Cass. Soc. 30/11/2010, n°09-42.990 et 09-69.329 - La Cour confirme la position préconisée par la DGT en 2008, à l'occasion de la coïncidence du 1er mai avec le jeudi de l'ascension : quand une convention collective garantit le chômage et le paiement de tous les jours fériés, le salarié peut prétendre au paiement de 11 jours et, donc, à une indemnisation complémentaire lorsque deux jours fériés coïncident. De même, lorsqu'une convention collective prévoit que les salariés bénéficient des 11 jours fériés et, qu'en cas de travail un jour férié, ils bénéficient soit d'un jour de compensation, soit d'une indemnité, la coïncidence de deux jours fériés doit donner lieu à deux jours de repos ou à deux indemnités compensatrices.
- ✘ DATE D'APPRECIATION DE L'ELECTORAT : Cass. Soc. 01/12/2010, n°10-60.163 - Réaffirme la règle selon laquelle les conditions d'électorat doivent être appréciées à la date fixée pour le premier tour. Précise que cette règle ne peut être modifiée par voie d'accord préélectoral.
- ✘ ELECTIONS PROFESSIONNELLES & ROLE DU BUREAU DE VOTE : Cass. Soc. 30/11/2010, n°10-60.211 - Il n'appartient pas au bureau de vote d'écarter les suffrages exprimés en faveur d'une liste même manifestement irrégulière (plus de candidats que de postes à pourvoir). Le bureau de vote aurait dû se contenter de faire état de l'irrégularité sur le procès-verbal à charge de toute personne intéressée de contester les résultats devant le Tribunal d'Instance.
- ✘ EXPOSITION AU RISQUE, ABSENCE DE DOMMAGE & RESPONSABILITE DE L'EMPLOYEUR : Cass. Soc. 30/11/2010, n°08-70.390 - L'employeur engage sa responsabilité du seul fait de l'exposition à un risque connu sans mise en œuvre effective des moyens de protections adaptés (en l'espèce, masques de protection contre les fumées de soudage). Cette exposition cause nécessairement un préjudice au salarié ; préjudice qui doit être réparé et ce, même si l'exposition n'a eu aucun effet avéré sur la santé du salarié.
- ✘ FORFAITS JOURS - PREUVE DES JOURS TRAVAILLES : Cass. Soc. 07/12/2010, n°09-42.626 - En cas de litige relatif au nombre de jours travaillés par un salarié au forfait, l'employeur doit fournir au juge les éléments de nature à justifier les jours effectivement travaillés. Le fait qu'un salarié produise un document auto-

- déclaratif non contresigné par son supérieur hiérarchique alors même que la convention collective l'exigeait, ne prive pas le salarié de réclamer le paiement des jours qu'il estime avoir travaillés au-delà de son forfait annuel.
- ✘ **INAPTITUDE PROFESSIONNELLE & REFUS DE LA PROPOSITION DE RECLASSEMENT** : Cass. soc. 30/11/2010, n° 09-66.687 - Le refus par le salarié d'un poste proposé par l'employeur, dans le cadre de son obligation de reclassement, n'implique pas à lui seul le respect par celui-ci de cette obligation. Il lui appartient, en effet, d'établir qu'il ne dispose d'aucun autre poste compatible avec l'inaptitude du salarié et, de faire connaître, par écrit, les motifs qui s'opposent au reclassement, avant de procéder au licenciement. Le poste de reclassement à temps partiel offert par l'employeur emportant modification du contrat de travail ; le refus du salarié ne pouvait être abusif et ouvrait droit, d'une part, à l'indemnité prévue en cas de méconnaissance de l'obligation de reclassement, et, d'autre part, au versement de l'indemnité spéciale de licenciement.
 - ✘ **INTÉRESSEMENT - RENONCIATION PAR UN SALARIE A SES DROITS** : Cass. soc. 08/12/2010, n° 09-42.161 - La Cour rappelle qu'un salarié ne peut valablement renoncer aux avantages qu'il tient d'une convention collective ou d'un accord collectif tant que son contrat de travail est en cours.
 - ✘ **PREUVE DES HEURES SUPPLEMENTAIRES** : Cass. Soc. 24/11/2010, n° 09-40.928 - Lorsqu'un salarié réclame le paiement d'heures supplémentaires, il doit fournir au juge des éléments suffisamment précis pour étayer sa demande. La Cour indique qu'il doit s'agir « d'éléments suffisamment précis quant aux horaires effectivement réalisés, pour permettre à l'employeur de répondre en fournissant ses propres éléments ». Sur cette base, elle casse ensuite la décision de Cour d'Appel ayant rejeté la demande d'un salarié qui avait versé aux débats un décompte établi au crayon, calculé mois par mois, sans autre explication ni indication complémentaire.
 - ✘ **PROMESSE D'EMBAUCHE - ABSENCE DE RETRACTATION UNILATERALE** : Cass. Soc. 15/12/2010, n° 08-42.951 - La Cour valide la condamnation d'une entreprise à payer 45 600 € à titre de dommages et intérêts pour licenciement abusif et 24 699 € à titre d'indemnité compensatrice de préavis, à une personne à qui elle avait fait une promesse d'embauche avant de se rétracter. Concrètement, la promesse avait été faite par courrier posté le 1er août pour une embauche au plus tard le 1er octobre. Le futur salarié l'avait acceptée par courrier envoyé le 16 août, soit avant le retrait, le 17 août, du courrier de rétractation de l'entreprise (rétractation qui avait été formulée oralement dès le 4 août...).
 - ✘ **PROPOS CALOMNIEUX & LICENCIEMENT POUR FAUTE** : Cass. Soc. 30/11/2010, n° 08-43.499 - Est sans cause réelle et sérieuse, le licenciement d'un salarié pour des propos désobligeants tenus à l'encontre de son employeur, mais dans un contexte litigieux lié à la décision de l'employeur de muter ce salarié, disposant par ailleurs d'une ancienneté importante et dont le comportement n'avait jusqu'alors pas donné lieu à critique.
 - ✘ **REPARTITION DES SIEGES ENTRE LES COLLEGES** : CE 17/11/2010 - Lorsque l'autorité administrative est saisie afin d'opérer la répartition des sièges entre les collèges, elle doit attribuer un nombre de sièges suppléants identique à celui des sièges titulaires. Les suppléants ayant vocation à permettre le remplacement des titulaires appartenant au même collège en cas de cessation de fonction, il ne peut, par exemple, y avoir un titulaire et deux suppléants dans le premier collège et uniquement un titulaire dans le second collège.
 - ✘ **REPORT DE L'ENTRETIEN PREALABLE AU LICENCIEMENT** : Cass. Soc. 24/11/2010, n° 09-66.616 - En cas de report de la date de l'entretien, à la demande du salarié, le délai de cinq jours ouvrables entre la convocation et l'entretien est décompté de la date de la première convocation.
 - ✘ **SALARIE MIS A DISPOSITION DANS PLUSIEURS ETABLISSEMENTS DISTINCTS** : Cass. Soc., 08/12/2010, n° 10-60.126 - Lorsqu'un salarié travaille au sein de plusieurs établissements, il doit être inscrit sur la liste électorale de l'établissement où il exerce principalement son activité. Lorsque les salariés mis à disposition par un sous-traitant ou un prestataire de services ont choisi d'exercer leur droit de vote dans l'entreprise utilisatrice et, que celle-ci est composée de plusieurs établissements distincts, ils ne sont pas libres d'opter pour l'un ou l'autre de ces établissements et ne participent qu'aux élections de l'établissement dans lequel ils travaillent à titre exclusif ou à titre principal.

TEXTES LEGISLATIFS ET REGLEMENTAIRES

LOIS

- ✘ LOI DE FINANCEMENT DE LA SECURITE SOCIALE POUR 2011 : Loi du 20/12/2010 - Annualise le calcul de la réduction Fillon, renforce la taxation des retraites chapeaux ou encore des indemnités de rupture du contrat de travail

DECRETS & ARRETES

(Autres que ceux d'extension des accords de branches)

- ✘ COTISATION AT-MP : Décret du 23/12/2010 - Modifie les règles de calcul des majorations M2 et M3 entrant dans le calcul du taux de cotisation AT-MP pour 2011.
- ✘ COTISATIONS ACCIDENT DU TRAVAIL : Arrêté du 09/12/2010 - Fixe notamment les règles selon lesquelles les caisses peuvent accorder des ristournes sur les cotisations dues au titre des AT-MP ou imposer des cotisations supplémentaires. Ces aménagements entreront en vigueur au cours de l'année 2011.
- ✘ GARANTIE FINANCIERE DES ENTREPRISES DE TRAVAIL TEMPORAIRE : Décret du 23/12/2010 - Fixe à 112 042 € le montant minimum de la garantie financière que doivent justifier les entreprises de travail temporaire pour 2011.
- ✘ INTERDICTION DE FUMER - CHANGEMENT DE SIGNALISATION : Arrêté du 01/12/2010 - Modifie le modèle de signalisation rappelant le principe de l'interdiction de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif et celui matérialisant les emplacements fumeurs. Les changements devront être effectués pour le 10/03/2011.
- ✘ SAISIES SUR REMUNERATIONS - BAREME 2011 : Décret du 15/12/2010 - La première tranche est fixée à 3 510 €, la dernière est celle excédant 20 470 € ; tranches qui devront être majorées de 1 330 € par personne à charge.
- ✘ SMIC & MG 2011 : Décret du 17/12/2010 - Le SMIC horaire brut est porté à 9 €, le minimum garanti est fixé à 3,36 €.
- ✘ TITRES RESTAURANT : Décret du 30/11/2010 - Fixe les conditions d'utilisation des titres pour l'achat de fruits et de légumes frais.

DIRECTIVES - CIRCULAIRES - LETTRES CIRCULAIRES

- ✘ DISPOSITIFS D'ALERTE PROFESSIONNELLES : Délibération CNIL n°2010-369 du 14/10/2010 - Modification de l'autorisation unique n°AU-004 sur les alertes des sociétés cotées en bourse et leurs filiales étrangères.
- ✘ GMP, CET, AGFF & APEC : Circulaire AGIRC -ARRCO du 15/12/2010 - Maintien à titre transitoire de la cotisation GMP au taux de 2010. Maintien à 0,35% du taux de la CET et maintien de la cotisation AGFF jusqu'au 30/06/2011. Suppression du forfait APEC mais appel de la cotisation de 0,06% sur les tranches A et B à compter du 01/07/2011.
- ✘ INDEMNITES JOURNALIERES : Circulaires DSS du 25/11/2010 - Précise le nouveau mode de calcul des prestations en espèces des arrêts de travail débutés à compter du 01/12/2010.
- ✘ TAXE SUR LES SALAIRES 2011 : Instruction DGIFP du 3/12/2010 - Revalorisation avec 4,25% pour la fraction de rémunération n'excédant pas 7 604 €, 8,50% jusqu'à 15 185 € et 13,60% au-delà (avec un abattement porté à 6 002 € pour les associations, syndicats professionnels et mutuelles employant moins de trente salariés).
- ✘ ZRD : Lettre circulaire ACOSS du 13/12/2010 - Fixe les conditions d'exonération de cotisations applicables dans l'attente de la parution du Décret devant en préciser les modalités de calcul.

INFORMATIONS DIVERSES

- ✘ COTISATION AGS : Conseil d'Administration du 07/12/2010 - Maintien à 0,40% dans la limite de quatre plafonds (réunion d'un nouveau CA prévue à la fin du 1er trimestre 2011 pour en discuter).

ARRETES D'EXTENSIONS / AGREMENTS

ACCORDS NATIONAUX

BRANCHES	THEMES	DATES
ACTEURS DU LIEN SOCIAL & FAMILIAL : CENTRES SOCIAUX & SOCIOCULTURELS, ASSOCIATIONS D'ACCUEIL DE JEUNES ENFANTS, ASSOCIATIONS DE DEVELOPPEMENT SOCIAL LOCAL (N° 3218)	Conventions de forfait en jours (réserve)	Avenant du 07/07/2010 JO du 29/12/2010
AGENCES DE VOYAGES & DE TOURISME (N° 3061)	Salaires au 01/07/2010	Accord du 16/06/2010 JO du 12/12/2010
AGRICULTURE	Organisation de la négociation collective : modification de l'article 1.3, création de l'article 1.6 et modification de l'article 2.6.	Avenant du 07/04/2010 JO du 12/12/2010
AMEUBLEMENT (Négoce) (N° 3056)	Egalité professionnelle entre les femmes et les hommes	Accord (2 annexes) du 09/04/2010 JO du 24/12/2010
ARCHITECTURE (Entreprises) (N° 3062)	Etablissement d'un régime de mutuelle complémentaire santé	Avenant du 17/12/2009 (une annexe) JO du 08/12/2010
ASSAINISSEMENT & MAINTENANCE INDUSTRIELLE (N° 3309)	Contrat à durée déterminée	Avenant du 16/10/2009 JO du 08/12/2010
ASSISTANCE (Sociétés) (N° 3279)	Rémunérations (réserve et exclusion)	Avenant du 14/06/2010 JO du 11/12/2010
AUTOMOBILE (Services) (N° 3034)	Epargne et création d'Inter-Auto-Plan Règlement de prévoyance Salaires et formation-qualification (réserve) Salaires (réserve)	Avenant du 16/12/2009 JO du 08/12/2010 Avenant du 25/11/2009 JO du 08/12/2010 Avenant du 07/07/2010 JO du 26/12/2010 Avenant du 07/07/2010 JO du 26/12/2010
BATIMENT (Entreprises de + de 10 salariés)	Part mutualisée de la contribution au titre du plan de formation des entreprises adhérentes à l'OPCA Bâtiment	Accord du 28/04/2010 JO du 08/12/2010
BATIMENT & TRAVAUX PUBLICS (Accord national professionnel)	Financement de la formation (modification de l'arrêté d'extension du 03/08/2010 qui contenait une erreur de date)	Accord du 4/12/2009 JO du 29/12/2010
CABINETS & CLINIQUES VETERINAIRES (N° 3282)	Prévoyance (exclusion)	Avenant du 26/11/2009 JO du 28/12/2010
CABINETS D'ECONOMISTES DE LA CONSTRUCTION & DE METREURS-VERIFICATEURS (Collaborateurs salariés) (N° 3169)	Régime de prévoyance (exclusion)	Avenant du 09/12/2009 JO du 11/12/2010

CASINOS (N° 3167)	Régimes prévoyance et frais de santé	Avenant du 10/12/2009 JO du 08/12/2010
CAVES COOPERATIVES VINICOLES & LEURS UNIONS (N° 3604)	Elargissement aux sociétés d'intérêt collectif agricole vinicoles de cet avenant modifiant la grille des salaires figurant au point 1, paragraphe 1 de l'annexe II de la convention collective	Avenant du 24/03/2010 JO du 12/12/2010
CHAINES DE CAFETERIAS & ASSIMILES (N° 3297)	Formation professionnelle tout au long de la vie (sous réserve) Classifications (2 annexes) (réserve)	Avenant du 22/01/2010 Avenant du 31/03/2010 JO du 11/12/2010
CHAUSSURES (Détailants) (n° 3008)	Régime de prévoyance	Avenant 12/10/2009 JO du 08/12/2010
COMBUSTIBLES SOLIDES, LIQUIDES, GAZEUX & PRODUITS PETROLIERS (Négoce & distribution) (N° 3004)	Base de calcul des primes d'ancienneté Montants des primes d'ancienneté	Accord du 20/04/2010 Accord du 20/04/2010 JO du 08/12/2010
COMMERCE DE DETAIL & DE GROS A PREDOMINANCE ALIMENTAIRE (N° 3305)	Article 12.5.5 « Forfait horaire de prise en charge »	Avenant du 21/04/2010 JO du 08/12/2010
COMMERCE, LOCATION & REPARATION DE TRACTEURS, MACHINES & MATERIELS AGRICOLES (N° 3131)	Salaires minima garantis (réserve)	Avenant du 16/04/2010 JO du 29/12/2010
COOPERATIVES & SOCIETES D'INTERET COLLECTIF AGRICOLE BETAAIL & VIANDE (N° 3612)	Modification des articles de la CCN sur les périodes d'essai des : « <i>ouvriers-employés</i> » et « <i>agents de maîtrise et techniciens</i> » (article 24) « <i>ingénieurs et cadres</i> » (article 5)	Avenant du 31/03/2010 JO du 12/12/2010
COOPERATIVES AGRICOLES DE CEREALES, DE MEUNERIE, D'APPROVISIONNEMENT, D'ALIMENTATION DU BETAAIL & D'OLEAGINEUX (N° 3616)	Principes généraux de la FIMO et de la FCO Financement des frais de formation initiale minimale obligatoire (exclusion)	Avenant du 25/05/2010 JO du 12/12/2010
DISTRIBUTEURS-CONSEILS HORS DOMICILE (N° 3121)	Emploi des seniors (réserve et exclusion)	Accord du 12/01/2010 JO du 24/12/2010
ENTREPRENEURS DE SPECTACLES, ARTISTES DRAMATIQUES, LYRIQUES, CHOREGRAPHIQUES, MARIONNETTISTES, DE VARIETES & MUSICIENS EN TOURNEES (N° 3277)	Salaires (réserves)	Accord du 15/11/2009 JO du 24/12/2010
ENTREPRISES DU PAYSAGE (N° 3617)	Frais de santé	Avenant du 25/11/2009 JO du 29/12/2010
ESPACES DE LOISIRS, D'ATTRACTIONS & CULTURELS (N° 3275)	Désignation des organismes assureurs de la prévoyance (exclusion et réserve) Prévoyance Formation professionnelle (réserve)	Accord du 11/12/2009 Avenant du 22/01/2010 Avenant du 09/07/2010 JO du 24/12/2010

EXPLOITATION CINEMATOGRAPHIQUE (N° 3097)	Salaires (deux annexes) (réserve)	Avenant du 09/06/2010 JO du 24/12/2010
EXPLOITATIONS AGRICOLES (Ingénieurs & cadres) (N° 7517)	Prévoyance : modification des annexes I et II de la CCN Prévoyance : modification de l'article 11 et de l'annexe I	Avenant du 29/04/2010 Avenant du 29/04/2010 JO du 12/12/2010
PRODUITS A USAGE PHARMACEUTIQUE, PARAPHARMACEUTIQUE & VETERINAIRE (fabrication & commerce) (N° 3063)	Financement de la formation	Avenant du 01/02/2010 JO du 08/12/2010
FLEURISTES, VENTE & SERVICES DES ANIMAUX FAMILIERS (N° 3010)	Egalité professionnelle (réserve)	Accord du 09/12/2009 JO du 24/12/2010
FRUITS & LEGUMES, EPICERIE & PRODUITS LAITIERS (Commerce de détail) (N° 3244)	Portabilité des droits du régime de prévoyance complémentaire de frais de soins de santé	Avenant du 23/10/2009 JO du 29/12/2010
HABILLEMENT & ARTICLES TEXTILES (Commerce de détail) (N° 3241)	Mise en place d'un régime de prévoyance collectif	Avenant du 24/11/2009 JO du 08/12/2010
HORLOGERIE (N° 3152)	Modification des articles relatifs aux périodes d'essai (réserve) Modification des articles relatifs aux indemnités de licenciement	Avenant du 29/03/2010 JO du 07/12/2010 Avenant du 29/03/2010 JO du 08/12/2010
HORLOGERIE-BIJOUTERIE (Commerce de détail) (N° 3240)	Prévoyance	Avenant du 11/12/2009 JO du 08/12/2010
HOSPITALISATION PRIVEE (N° 3307)	Interprétation de l'article 84.1 « <i>Prévoyance-incapacité de travail</i> »	Avenant du 21/01/2010 JO du 08/12/2010
HOTELLERIE DE PLEIN AIR (N° 3271)	Egalité professionnelle (réserve)	Accord du 30/06/2010 JO du 24/12/2010
HOTELS, CAFES, RESTAURANTS (N° 3292)	Salaires minima à compter du 01/07/2010 (réserve) Mise en place d'un régime obligatoire de frais de santé (réserve et exclusion)	Avenant du 29/04/2010 JO du 17/12/2010 Accord du 06/10/2010 JO du 24/12/2010
INDUSTRIE LAITIERE (N° 3124)	Rémunérations conventionnelles (réserve) Salaires mensuels minima (réserve) Ressources annuelles minimales (sous réserve) Barème des primes d'ancienneté conventionnelle mensuelles Formation professionnelle	Accord du 28/06/2010 Avenant du 28/06/2010 Avenant du 28/06/2010, Avenant du 28/06/2010 JO du 11/12/2010 Accord du 08/04/2010 JO du 29/12/2010
INDUSTRIES CHIMIQUES (N° 3108)	Indemnisation du chômage partiel	Accord du 10/09/2009 JO du 08/12/2010

INDUSTRIES DU CARTONNAGE (N° 3135)	Régime de frais de soins de santé (exclusion)	Avenant du 11/02/2010 JO du 24/12/2010
JARDINERIES & GRAINETERIES (N° 3272)	Salaires (réserve)	Accord du 19/05/2010 JO du 29/12/2010
LIBRAIRIE	Egalité professionnelle	Accord du 04/05/2010 JO du 08/12/2010
METALLURGIE (N° 3025)	Période d'essai, indemnité de licenciement et mise à la retraite des ingénieurs & cadres (sous réserve)	Avenant du 21/06/2010 JO du 24/12/2010
METALLURGIE (N° 3109)	Mesures urgentes en faveur de l'emploi Modification des dispositions relatives à la mensualisation (réserve)	Avenant du 12/07/2010 JO du 08/12/2010 Avenant du 21/06/2010 JO du 24/12/2010
MUTUALITE (N° 3300)	Modification des articles 14-1, 14-2 et 16-2 (conditions et indemnisation de la mise à la retraite) Réorganisation et modification des chapitres II et III sur le droit syndical, création d'une annexe n° 6 sur les modalités de mise en œuvre de la garantie d'évolution de la rémunération de l'article 2.6.3. (exclusions)	Avenant du 28/04/2010 JO du 07/12/2010 Avenant du 18/03/2009 JO du 29/12/2010
OPTIQUE-LUNETTERIE DE DETAIL (N° 3084)	Modification de l'article 11 (réserve)	Avenant du 11/03/2010 JO du 11/12/2010
PATISSERIE (N° 3215)	Régime de prévoyance Régime de remboursement complémentaire de frais de soins de santé (exclusion)	Avenant du 27/10/2009 Avenant du 07/04/2010 JO du 29/12/2010
PHARMACIE D'OFFICINE (N° 3052)	Mise en concurrence pour la gestion du régime de prévoyance des salariés cadres Régime de prévoyance des salariés cadres	Deux accords du 02/12/2009 JO du 08/12/2010
PHOTOGRAPHIE (N° 3150)	Régime de prévoyance Formation professionnelle	Trois avenants du 09/12/2009 Avenant du 10/05/2010 JO du 08/12/2010
POISSONNERIE (N° 3243)	Salaires = élargissement au secteur du commerce de gros de la poissonnerie Epargne salariale (exclusion)	Avenant du 24/02/2010 JO du 12/12/2010 Avenant du 24/03/2010 JO du 24/12/2010
PRESTATAIRES DE SERVICES DANS LE SECTEUR TERTIAIRE (N° 3301)	Maintien dans l'emploi et recrutement des travailleurs âgés. (réserve)	Accord du 19/04/2010 JO du 29/12/2010
PRODUITS ALIMENTAIRES ELABORES (N° 3127)	Régime de prévoyance conventionnel	Avenant du 11/02/2010 JO du 29/12/2010

PROPRETE (N° 3173)	Classifications (réserve)	Avenant du 04/10/2010 JO du 15/12/2010
PUBLICITE (Entreprises & assimilées) (N° 3073)	Période d'essai	Accord du 29/06/2009 JO du 29/12/2010
RECUPERATION (N° 3228)	Emploi des seniors Elargissement au territoire national y compris les DOM d'un accord du Nord-Pas-de-Calais et de la Picardie	Accord du 13/10/2009 JO du 29/12/2010
REMONTEES MECANIQUES & DOMAINES SKIABLES (N° 3122)	Modification de l'article 21 bis relatif à la prévoyance Maintien des garanties de prévoyance	Avenant du 20/10/2009 Avenant du 25/11/2009 JO du 08/12/2010
RESTAURATION RAPIDE (N° 3245)	Organisation du financement du paritarisme (exclusion)	Accord du 22/07/2010 JO du 26/12/2010
SELECTION & REPRODUCTION ANIMALE (N° 7021)	Majoration de l'indice de valorisation moyen pondéré des RAM et majoration de l'indice de valorisation des RMM	Avenant du 04/06/2010 JO du 16/12/2010
STRUCTURES ASSOCIATIVES CYNETIQUES (N° 3327)	Extension de la convention collective (réserve) Rémunération (réserve)	Convention du 13/12/2007 Avenant du 22/05/2008 JO du 26/12/2010
TELECOMMUNICATIONS (N° 3303)	Modernisation du marché du travail Formation professionnelle	Accord du 20/11/2009 Avenant du 22/01/2010 JO du 08/12/2010
TOURISME (N° 3175)	Valeur du point (réserve)	Accord du 27/09/2010 JO du 24/12/2010
TRANSFORMATION DES VOLAILLES (N° 3111)	Modification de l'article 1 ^{er} de l'avenant du 31/12/2009, relatif aux périodes d'essai, aux indemnités de licenciement, à la durée du travail et à l'aménagement du temps de travail effectif	Arrêté du 18/10/2010 JO du 24/12/2010
TRANSPORT AERIEN (N° 3177)	Salaires	Avenant du 04/06/2010 JO du 22/12/2010
TRAVAIL MÉCANIQUE DU BOIS, DES SCIERIES, DU NÉGOCE & DE L'IMPORTATION DES BOIS (N° 3041)	Formation professionnelle tout au long de la vie (réserve)	Avenant du 26/11/2009 JO du 24/12/2010
VENTE À DISTANCE (N° 3333)	GPEC Période d'essai	Accord du 05/10/2009 Avenant du 28/04/2010 JO du 08/12/2010

ACCORDS REGIONAUX ET DEPARTEMENTAUX

BRANCHES	THEMES	DATES
BATIMENT - ETAM (LANGUEDOC-ROUSSILLON) (N° 3002)	Salaires (réserve)	Accord du 08/06/2010 JO du 04/12/2010
BATIMENT - ETAM (CHAMPAGNE-ARDENNE) (IDCC N° 2609)	Salaires (réserve)	Accord du 10/06/2010 JO du 11/12/2010
BATIMENT - OUVRIERS (entreprises jusqu'à 10 salariés) (CENTRE) (N° 3193)	Salaires minima (réserve) Indemnités de petits déplacements (sous réserve)	Accord du 12/05/2010 Accord du 12/05/2010 JO du 29/12/2010
BATIMENT - OUVRIERS (HAUTE-NORMANDIE) (N° 3193 ET N° 3258)	Indemnités de petits déplacements et valeur de référence Salaires	Accord du 22/04/2010 Avenant du 22/04/2010, JO du 29/12/2010
BATIMENT - OUVRIERS (PAYS DE LA LOIRE) (N° 3193 ET N° 3258)	Indemnités de petits déplacements	Accord du 09/07/2010 JO du 29/12/2010
BATIMENT - OUVRIERS (PICARDIE) (N° 3193 ET N° 3258)	Salaires Indemnités de petits déplacements Prime d'outillage	Accord du 22/04/2010 Accord du 22/04/2010 Accord du 22/04/2010 JO du 29/12/2010
BATIMENT & TRAVAUX PUBLICS OETAM & CADRES (REUNION) (IDCC N° 2389, 627 et 771)	Salaires et prime de panier (trois annexes) (réserve) Salaires (une annexe)	Accord du 20/05/2010 Avenant du 16/06/2010 JO du 12/12/2010
BATIMENT & TRAVAUX PUBLICS (PAYS DE LA LOIRE) (IDCC N° 2417)	Indemnisation des maîtres d'apprentissage confirmés	Accord du 15/01/2010 JO du 29/12/2010
BATIMENT TRAVAUX PUBLICS (OUVRIERS) (MARTINIQUE) (IDCC N° 749)	Représentation des salariés aux conseils d'administration des caisses de retraite	Accord du 19/11/2009 JO du 29/12/2010
BOULANGERIE-PATISSERIE (entreprises artisanales) (EURE) (IDCC N° 843)	Salaires (réserve)	Accord du 08/07/2010 JO du 07/12/2010
BOULANGERIE-PATISSERIE (entreprises artisanales) (ILE-DE-FRANCE) (N° 3117)	Salaires (réserve)	Accord du 01/07/2010 JO du 24/12/2010
COOPERATIVES D'UTILISATION DE MATERIEL AGRICOLE (REGIONS DE BRETAGNE & DES PAYS DE LA LOIRE) (IDCC N° 8535)	Modification de l'article 26 « <i>Mise en œuvre d'autres compétences</i> »	Avenant du 08/03/2010 JO du 29/12/2010
COOPERATIVES FRUITIERES (AIN, DOUBS & JURA) (IDCC N° 8435)	Classification des emplois	Avenant du 06/10/2009 JO du 29/12/2010
ENTREPRISES D'HORTICULTURE, PEPINIERES, MARAICHAGE (FRANCHE-COMTE) (IDCC N° 8433)	Modification de l'article 19 « <i>Période d'essai des personnels</i> »	Avenant du 26/11/2009 JO du 29/12/2010

EXPLOITATIONS AGRICOLES (HERAULT) (IDCC N° 9341)	Modification de la rédaction des articles 20 et 38(alinéa 2) de la convention collective	Avenant du 30/04/2010 JO du 29/12/2010
EXPLOITATIONS AGRICOLES (SAONE-ET-LOIRE) (IDCC N° 9712)	Modification de la rédaction de l'article 76 « vendanges ».	Avenant du 28/05/2010 JO du 29/12/2010
EXPLOITATIONS AGRICOLES (DORDOGNE) (IDCC N° 9241)	Financement de l'association pour l'emploi et la formation professionnelle.	Avenant du 22/01/2010 JO du 29/12/2010
EXPLOITATIONS AGRICOLES DE POLYCLTURE & D'ELEVAGE, ENTREPRISES DE TRAVAUX AGRICOLES & COOPERATIVES D'UTILISATION DE MATERIEL AGRICOLE (AVEYRON) (IDCC N° 9121)	Modification de l'article 39 « Retraite et prévoyance » et 39 bis « Garantie de rémunération en cas d'arrêt de travail pour maladie ou accident entraînant incapacité temporaire de travail »	Avenant du 02/02/2010 JO du 12/12/2010
EXPLOITATIONS AGRICOLES DE POLYCLTURE, D'ELEVAGE, DE POMMICULTURE, DE VITICULTURE, DE MARAICHAGE, DE CHAMPIGNONNIERES, D'HORTICULTURE & DE PEPINIERES, DE SYLVICULTURE (SAUF ABATTAGE), DES CUMA & DES ENTREPRISES DE TRAVAUX AGRICOLES & RURAUX (PUY-DE-DOME)	Régime d'assurance complémentaire frais de santé des salariés agricoles non cadres	Avenant du 11/01/2010 JO du 14/12/2010
EXPLOITATIONS AGRICOLES DU (LOT) (IDCC N° 9461)	Modification des articles 75 « Garantie de rémunération en cas d'arrêt de travail pour maladie ou accident » et 76 «Réassurance »	Avenant du 15/01/2010 JO du 12/12/2010
EXPLOITATIONS AGRICOLES & COOPERATIVES D'UTILISATION DE MATERIEL AGRICOLE (VIENNE) ENTREPRISES DE TRAVAUX AGRICOLES & RURAUX (VIENNE & DEUX-SEVRES)	Instauration d'un régime d'assurance complémentaire frais de santé concernant les salariés non cadres (réserve)	Avenant du 12/04/2010 JO du 29/12/2010
EXPLOITATIONS DE POLYCLTURE, D'ELEVAGE & DE CULTURES LEGUMIERES DE PLEIN CHAMP (COTES-D'ARMOR) (IDCC N° 9221)	Abrogation de l'article 22 intitulé « Garantie de maintien de salaire » à compter du 1er janvier 2010 et modification des dispositions de l'article 31, paragraphe 2, alinéa 3.4, intitulé « Démission, licenciement, départ à la retraite, fin de contrat »	Avenant du 19/01/2010 JO du 12/12/2010
EXPLOITATIONS & ENTREPRISES AGRICOLES (COTE-D'OR, NIEVRE & YONNE) (IDCC N° 8262)	Contrat de tâche vignes basses	Avenant du 07/01/2010 JO du 12/12/2010
EXPLOITATIONS & ENTREPRISES AGRICOLES (PUY-DE-DOME) (IDCC N° 9631)	Modification de l'article 76 à la suite duquel est inséré : « La valeur du point au 3 septembre 2009 est de 21,24 €. »	Avenant du 11/01/2010 JO du 14/12/2010
EXPLOITATIONS & ENTREPRISES AGRICOLES (RHONE) (IDCC N° 9691)	Modification du dernier alinéa de l'article 26 « Nourriture »	Avenant du 18/02/2010 JO du 14/12/2010
EXPLOITATIONS FORESTIERES (CHAMPAGNE-ARDENNE) (IDCC N° 8211)	Régime de prévoyance, garantie incapacité, invalidité et décès. (exclusion et réserve)	Avenant du 16/01/2009 JO du 28/12/2010

EXPLOITATIONS FORESTIERES (MIDI-PYRENEES) (IDCC N° 8731)	Revalorisation au 01/01/2010 : - des rémunérations mensuelles minimales des personnels payé au temps ; - des rémunérations à la tâche des travaux de bûcheronnage ; - à 5,10 € du point servant au calcul de la prime d'ancienneté. Elargissement aux départements de l'Aude, de l'Hérault, des Pyrénées-Atlantiques et des Pyrénées-Orientales	Avenants du 07/01/2010 JO du 12/12/2010
EXPLOITATIONS FORESTIERES & SCIERIES AGRICOLES (PAYS DE LA LOIRE) (N° 8522)	Thèmes non identifiés	Avenant n° 34 du 08/01/2010 Avenant n° 35 du 18/05/2010 Avenant n° 36 du 18/05/2010 JO du 29/12/2010
EXPLOITATIONS FORESTIERES & SCIERIES AGRICOLES (BRETAGNE) (IDCC N° 8531)	Modification des dispositions de l'article 56 « <i>Préavis ou délai-congé</i> » (réserve)	Avenant du 09/02/2010 JO du 12/12/2010
HORTICULTURE & PEPINIERES (branches spécialisées) (ORNE) (IDCC N° 9613)	Remplacement de l'intégralité de l'article 15 concernant le « <i>coefficient hiérarchique affecté aux emplois non cadres</i> »	Avenant du 01/10/2009 JO du 12/12/2010
INDUSTRIES METALLURGIQUES (LOIRET) (IDCC NO 1966)	Rémunérations minimales hiérarchiques et valeur du point	Accord du 30/06/2010 JO du 03/12/2010
METALLURGIE (PYRENEES-ATLANTIQUES & SEIGNANX) (N° 3341)	Rémunérations effectives garanties et rémunérations minimales hiérarchiques	Accord du 05/07/2010 Accord du 05/07/2010 JO du 03/12/2010
SALARIES ARBORICOLES (DEUX-SEVRES, ILLE-ET-VILAINE, LOIRE-ATLANTIQUE, MAINE-ET-LOIRE, MAYENNE, SARTHE, VENDEE, COTES-D'ARMOR ET MORBIHAN) (IDCCN° 8526)	Conditions d'emploi, de travail et de rémunération des salariés arboricoles	Avenant du 28/06/2010 JO du 16/12/2010
SCIERIES AGRICOLES & ACTIVITES CONNEXES (FRANCHE-COMTE) (IDCC N° 8432)	modification des dispositions de l'article 64 « Garantie de salaire »	Avenant du 04/09/2009 JO du 29/12/2010
TRAVAIL DES METAUX (MOSELLE) (IDCC N° 714)	Prévoyance complémentaire (exclusion)	Avenant du 05/02/2010, JO du 29/12/2010
TRAVAUX PUBLICS - ETAM (POITOU-CHARENTES) (IDCC N° 2614)	Indemnités de petits déplacements	Accord du 11/06/2010 JO du 24/12/2010